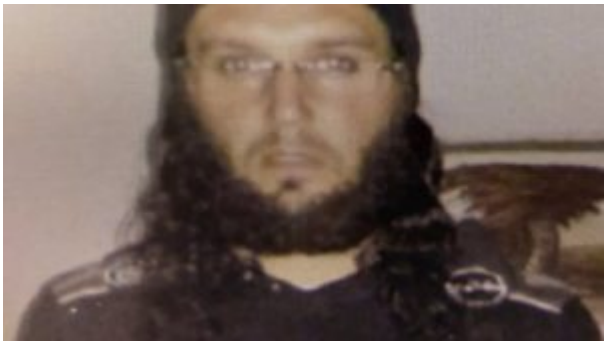
L’avocat du djihadiste de l’État Islamique qui a revendiqué les attentats de Magnanville, Nice et Saint-Etienne-du-Rouvray, poursuit l’État français

01/10/2021 à 21h35



Me Mangeot, l’avocat nancéien du terroriste Adrien Guihal, qui a revendiqué plusieurs attentats sur le territoire français, souhaite que son client, emprisonné depuis 2018 en Syrie, soit rapatrié et jugé en France. Il a saisi la justice d’une plainte pénale dirigée contre les forces démocratiques syriennes mais aussi la France. […]

« Ce qui fait la différence entre une grande démocratie comme la France et les régimes terroristes, c’est que nous avons un État de droit avec des libertés fondamentales qui sont au cœur de notre pacte républicain », avait-il confié. « Mais, pour l’heure, elle est où, notre supériorité morale par rapport à ces terroristes ? C’est la grande question. On peut répondre à la terreur par la terreur comme les Américains lorsqu’ils ont mis en place, après 2001, la torture. Mais je pense qu’une démocratie ne sort jamais indemne de ça. Pour le moment, les terroristes sont en train de gagner car ils parviennent à nous

faire renoncer à nos valeurs ».

S'il mesure que cette « cause » n'est guère audible dans l'opinion publique, l'avocat nancéien milite pour le rapatriement des terroristes emprisonnés. **Français de 38 ans converti à l'islam, Adrien Guihal, né en région parisienne, est l'une des voix de Daech, au même titre que Fabien Clain. Celui qui se faisait appeler « Abou Oussama Al-Faransi » était chargé de la communication de l'État islamique sur la radio Al-Bayan. Il a notamment revendiqué les attentats de Magnanville, Nice et Saint-Etienne-du-Rouvray, commis en 2016.** Guihal est incarcéré depuis mai 2018 dans la prison de Derek, au nord-est de la Syrie. Il a été arrêté par les forces démocratiques syriennes alors qu'il tentait de rallier l'ambassade de France en Turquie. Sa mère le présente comme repenti. […]

« La France ne fait rien »

La troisième infraction visée par la plainte est, elle, dirigée contre la France pour « connaissance par une personne dépositaire de l'autorité publique d'une privation de liberté ». « Oui, la France sait pertinemment que l'un de ses ressortissants est détenu de façon arbitraire et elle ne fait rien. Et cette abstention est voulue ». […]

À travers cette plainte, Me Mangeot souhaite, c'est certain, accentuer la pression sur l'État français. Il veut également « donner au juge de notre pays l'occasion se saisir de ce dossier et d'exercer sa compétence, ce dont l'exécutif le prive pour l'instant. J'espère donc qu'un juge va bien instruire jusqu'au bout… ».

L'Est Républicain

En lien :

Quand Marwan Muhammad (ex-CCIF) défendait l'action du djihadiste Adrien Guihal, prof de théologie chez Daesh

Le double visage de la mosquée de Stains, "nid djihadiste"